



Facturation tardive d un bornage de terrain

Par **RABAULT**, le **05/02/2010** à **19:02**

Bonjour,
propriétaire d une maison neuve depuis aout 2008 j ai du, pour mon terrain réaliser un bornage pour l implantation de ma maison debut 2 ieme semestre 2007. Le geometre vient juste de m envoyer sa facture concernant ce bornage. J aurais voulu savoir si il a le droit de m envoyer une facture plus de 2 ans et demi apres avoir fait le bornage.